A LA CHAMBRE

M. Henri Brisson préside.

Le président, d'une voix très émue, prononce l'allocution suivante :

Messieurs et chers collègues,

Hier dix heures et demie, ce matin, j'apprenais avec stupeur la mort subite de notre excellent collègue M. Guyot-Dessaigne, garde des sceaux, ministre de la justice.

Malgré les légers accidents qui lui étaient survenus au cours de deux de nos séances, dans ces derniers temps, nul ne le croyait si près de nous être enlevé.

Sa bonne humeur et cette cordialité enjouée à laquelle il nous avait habitués depuis plus de vingt ans ne s'étaient pas démenties. (Applaudissements).

Il n'était pas seulement un collègue affectueux et bon (Très bien. Il il était l'un des plus laborieux parmi nous, l'un des plus informés, l'un des plus dévoués à la démocratie.

Président de la commission de l'armée, de la commission des chemins de fer, de la commission des travaux publics, il avait déjà été appelé à siéger dans deux ministères, lorsque M. le président du Conseil l'appela à siéger dans le cabinet actuel. (Applaudissements).

Il meurt sur la brèche, il emporte nos regrets unanimes. (Applaudissements).

La Chambre me permettra de présenter nos condoléances au gouvernement, qui perd un collaborateur précieux. Pour moi, je perds un ami. Je souhaite que l'expression de notre sympathie atténue la douleur de Mme Guyot-Dessaigne et des siens.

Je propose à la Chambre de lever la séance en signe de deuil. Mais le budget nous presse. Nous tiendrons une nouvelle séance, si vous le voulez bien, à deux heures moins un quart. (Assentiment unanime).

La séance est levée à 10 heures 40.

La deuxième séance s'ouvre à deux heures un quart.

M. Clémenceau, président du conseil.

J'ai le devoir de dire à Monsieur le président de la Chambre nos remerciements pour les nobles paroles par lesquelles il a annoncé à la Chambre la perte que nous venons de faire en la personne de notre excellent collègue le garde des sceaux. (Applaudissements).

M. Guyot-Dessaigne sut développer les belles qualités de sa propre race; il fut un vigoureux lutteur, un travailleur obstiné et par-dessus tout un homme simple et bon. (Très bien).

Le parti républicain et le pays perdent en lui un bon serviteur et la Chambre gardera fidèlement son souvenir. (Applaudissements).

AU SÉNAT

La mort de M. Guyot-Dessaigne

La séance du Sénat est reprise à dix heures trente cinq.

M. Antonin Dubost, président, prend la parole dans les termes suivants :

Mes chers collègues,

M. le ministre de la justice vient d'être soudainement frappé. Notre impression est profonde et notre douleur unanime. (Approbation générale).

Il a été terrassé en plein labeur. Les travaux parlementaires et la direction des affaires publiques ont aussi, par le surmenage qu'ils imposent, leurs périls physiques, et je puis dire que M. Guyot-Dessaigne vient de tomber au champ d'honneur. (Applaudissements).

Dans ces circonstances, le Sénat voudra sans doute, et je vais le lui proposer, lever sa séance en signe de deuil; mais étant donnée l'urgence de nos travaux, une nouvelle séance sera tenue dans un quart d'heure.

Le Sénat décide qu'il lève sa séance en signe de deuil.

La séance est levée à une heure 20.

A la reprise, M. Clémenceau monte à la tribune.

Au moment, dit-il, où le Sénat reprend ses travaux, je tiens, au nom du gouvernement tout entier, à remercier M. le président et cette Assemblée de l'hommage unanime qu'ils ont bien voulu rendre à notre regretté collaborateur.

Il ne m'appartient pas de faire ici l'éloge d'un collègue, mais je tiens à dire qu'il fut pour nous un bon ami, un bon collaborateur, un bon travailleur. (Approbation générale).

Hier encore, sa journée et sa nuit, je puis bien le dire, ont été employées à préparer les travaux qui ont trait à la question soulevée aujourd'hui même devant le Sénat.

J'aurai la triste et douloureuse charge de raconter la vie de Guyot-Dessaigne et de lui rendre hommage au nom du gouvernement et du parti républicain. (Très bien !)

Il laisse parmi nous le souvenir d'un bon soldat tombé au champ de bataille. (Applaudissements).

Je tiens à constater que la dernière parole publique qui lui a été adressée est venue des bancs de la droite de cette Assemblée, pour rendre hommage à sa haute probité et à son amour de la vérité. (Applaudissements).

Réceptions ajournées

M. Clémenceau s'est rendu à l'Elysée pour conférer avec le Président de la République.

Il a été convenu qu'en raison de la mort du ministre de la justice, toutes les réceptions officielles du nouvel an par le Président de la République seraient supprimées.

De même le président du Sénat et le président de la Chambre ne recevront pas demain.

LES OBSÈQUES

Le nouveau ministre de la justice ne sera désigné qu'après les obsèques de M. Guyot-Dessaigne. Celles-ci n'auront lieu que dans deux ou trois jours. Il y aura une cérémonie officielle à Paris, mais l'inhumation aura lieu dans le Puy-de-Dôme.

Les honneurs funèbres

L'honneur des funérailles nationales sera décerné à M. Guyot-Dessaigne, garde des sceaux, mort dans l'exercice de ses fonctions.

Un précédent règle le cérémonial des obsèques : le 13 mars 1889, en effet, est mort au ministère de la marine, le vice-amiral Jaurès, oncle du député du Tarn.

A défaut de ce précédent, on pourrait encore invoquer l'exemple des funérailles de M. Burdeau, qui mourut en 1894, au mois de juillet, dans l'exercice de ses fonctions de président de la Chambre des députés.

Il est douteux que les funérailles de M. Guyot-Dessaigne aient lieu avant sept à huit jours.

A DOUAI

La nouvelle de la mort du ministre de la justice est parvenue à la Cour d'appel de Douai, mardi vers deux heures du soir.

A l'annonce de cet événement, les différentes Chambres de la Cour ont levé leurs audiences en signe de deuil.

La Pochette Nationale

TIRAGE DU 31 DÉCEMBRE 1907

Liste des numéros gagnants

Le numéro 1.161.225

gagne 100.000 francs

Les numéros suivants gagnent chacun 25 francs :

694133	1194430	608223	599465	1286251
776535	1299949	734325	1427876	1182129
1282701	1176799	1147726	609002	1085131
909474	1467534	1121584	960359	1424431
1305376	1435277	1439750	706372	1389246
1224767	684332	964316	1100453	793635
1462973	1130223	1230354	1422302	1103686
860978	616214	860871	586568	573406
1389756	992144	1041913	1422262	544765
1095480	836835	1166262	1411400	970939
1426856	507176	1236770	531377	953612
543671	854317	681136	528030	991930
1083673	629032	1422138	774567	1402113
830892	947648	166017	525994	790491
985287	971332	850214	1112070	1316545
851707	1483132	812790	882130	1451792
974863	1280560	913438	1458350	1357078
1498022	1085715	1131264	1121271	870264
1248496	942181	145649	1110519	1027217
680416	555727	1329160	972987	1472191
989974	655139	791673	1392797	1487350
1124855	811250	568085	661239	766346
572757	831167	1262666	568066	820156
754648	1259595	512187	1437723	554516
1254411	599332	1074125	890807	1114470
704949	907623	532367	800110	1126806
534141	871249	831293	821072	1166433
861494	948779	1183829	535845	579954
1243073	1452561	1172503	941469	1169059
927354	617279	1445974	1353297	573902
898079	560623	520936	565378	1186953
1438004	1143468	1466303		
929833	1125897	1018870	904713	908965
915162	1443486	775441	959547	935540
1206991	870746	929439	1007411	693499
1232836	1208364	1083068	1189818	1403753
829401	767609	919739	1224697	1062648
1457166	997061	930731	1098649	1150254
1125052	846326	548194	1185160	1062335
1175783	739111	931404	1442771	
1352346	1095873	126175	1174562	1180538
1206302	1098052	1173373	1317085	1236537
1349489	1462638	752312	728701	1462714
1473578	517842	1482853	1303289	602925
890467	1380892	1177208	1180466	1299751
580796	1495238	1174158	1421446	1123482
1404809	1165350	1384698	683043	1289126
577168				
1125386	1442151	1281159	1071767	798608
1375863	1359962	1125393	536318	1099787
1294205	648321			

UN INCIDENT

Le tirage est interrompu. — Une note officielle. — Un nouveau tirage le 8 janvier.

A ce moment, le tirage fut brusquement interrompu. On communique à ce propos la note suivante :

« Les délégués du Consortium de la Loterie de la « Pochette Nationale », réunis salle des ingénieurs civils, rue Blanche, pour procéder aux opérations du 4e tirage des primes attribuées à l'enveloppe-pochette, constatèrent, à 10 heures du matin, que par suite d'une erreur matérielle dans la préparation des roues Fichet, les opérations du tirage devaient être suspendues.

« Après avoir fait vérifier le fait par M. Duponnoy, commissaire de police du quartier Saint-Georges, par les délégués de la presse et par tous les assistants, les représentants du Consortium décidèrent de reporter le tirage au 8 janvier 1908, à 9 heures du matin.

« Les droits du public porteur d'une enveloppe de la Pochette, dont les numéros sont sortis ce jour, étant indiscutables, LES LOTS SERONT PAYÉS AUX GAGNANTS DU TIRAGE D'AUJOURD'HUI.

« Le tirage du 8 janvier comprendra donc un nouveau lot de 100,000 francs et 2,500 lots de 25 francs.

« Le paiement des lots attribués aux deux tirages aura lieu à partir du 15 janvier, au siège du Consortium. »

L'OGRESSE

Le dossier de l'affaire Bavouzet-Jeanne Weber va être remis à la Chambre des mises en accusation

Châteauroux, 31 décembre.

Ce matin est arrivé au parquet le rapport du docteur Lande. Sans être absolument affirmatif, il conclut que la mort du petit Bavouzet est due à la fièvre typhoïde, dont les plaques de Peyer ont décelé la présence. Le sillon du front est dû, dit le rapport, à la compression d'un bonnet. Quant aux ecchymoses du cou, diversement constatées par les experts, elles ne peuvent permettre aucune conclusion certaine. Ce rapport ne fait pas état des différents procès auxquels Jeanne Weber fut mêlée non plus que des dernières dépositions des témoins à Chambon.

Le parquet est muet, mais on croit pouvoir affirmer l'exactitude de ces conclusions du rapport.

Un dernier interrogatoire sera subi par Jeanne Weber. Puis, M. Popineau, sous trois jours, prendra ses réquisitions. M. Belleau, juge d'instruction, enverra, sous peu, son ordonnance au parquet général.

Que décidera la chambre des mises en accusation ? Cette poignante affaire va-t-elle se terminer par un procès, où toute lumière sera faite, ou par un non-lieu, qui laissera encore planer le doute ? Attendons quelques jours.

LE MYSTÈRE SE DISSIPE...

Les Suicidés de Nice

La jeune poitrinaire était elle-même une roturière, ayant couru de nombreuses aventures après avoir exercé un métier modeste, mais du moins honorable. — La lettre de pardon arriva trop tard.

Nice, 31 décembre.

Le mystère qui, hier encore, entourait la mort tragique de deux amants, à Nice, continue à se dissiper, tout au moins en ce qui concerne leurs personnalités. Et nous voici loin des premiers renseignements, qui représentaient ce drame comme l'épilogue d'un roman contrarié, non seulement par des raisons d'intérêt, mais aussi par la disproportion existant entre la situation sociale de la jeune fille, Mlle Juliette Deraimond et celle de son amoureux, — vulgaire roturier, — M. Georges Hucher.

C'était une ouvrière en robes !

La malheureuse jeune fille qui succomba dans les circonstances que l'on connaît, n'appartenait elle-même qu'à la roture la plus obscure.

Elle était originaire de Tonnerre.

En cette ville, elle exerçait la profession d'ouvrière en robes et s'appelait Juliette Deraimond — en un seul mot. Elle eut de retentissantes aventures galantes, à la suite desquelles elle quitta sa famille — de braves gens, dans une situation très modeste. C'était, à l'époque, une assez jolie fille qui, quoique gagnant peu d'argent avec son aiguille, était toujours élégamment mise.

La famille de Georges Hucher

Georges Hucher, lui aussi, appartenait à une famille peu fortunée, mais d'une honorabilité parfaite.

Sa mère, qui est remariée avec M. Borrel, receveur des postes, dirige une école municipale mixte, 23, rue d'Argenteuil. Ses fonctions de directrice l'obligent à demeurer à proximité des locaux où sont situées les classes. Un appartement qu'elle occupe avec son mari est donc mis gracieusement à sa disposition.

Quand, il y a cinq ans, Mme Borrel vint s'y installer, son fils Georges était avec elle, et une chambre lui avait été réservée. Il devait l'abandonner, deux années plus tard, pour suivre Mlle Deraimond.

Cette liaison ne pouvait être approuvée par M. Borrel. Il crut de son devoir de faire des observations à son beau-fils, qui les accueillit mal. Des paroles aigres-douces furent échangées entre eux. Georges espaça ses visites. En cachette, il vint voir sa mère et lui parla même de son mariage. Mme Borrel prit des renseignements et engagea son fils à ne pas insister. Elle ne consentirait jamais à une telle union.

Conseils amicaux, menaces demeurèrent lettre morte sur l'esprit et le cœur du jeune homme. Il s'attacha à Mlle Deraimond, d'autant plus que ses parents et leur entourage tentaient l'impossible pour l'en détacher.

Pour demeurer auprès d'elle, il ne craignit pas de compromettre sa dignité. A un sentiment d'affection très sincère se mêlait une réelle pitié pour cette malheureuse fille qu'il voyait dépérir chaque jour et pour laquelle la science impuissante ne pouvait rien.

A NICE

Nice, 31 décembre.

Aucune décision n'a encore été prise par la famille Deraimond au sujet du transport du corps de la jeune fille. Le cadavre repose actuellement dans la fosse commune, et les parents, s'ils ne le font pas transporter à Tonnerre, achèteront un caveau à Nice.

Après le décès de sa maîtresse, Georges Hucher, désespéré, télégraphia à sa mère, pour lui faire part de la triste nouvelle. Ce télégramme devait trahir assez l'état de désespoir dans lequel ce douloureux événement plongeait le jeune homme, car Mme Borrel télégraphiait le soir même à son fils, pour lui dire qu'elle lui pardonnait et qu'il pouvait rentrer dans sa famille où il retrouverait les consolations qui lui étaient nécessaires en une pareille circonstance.

Ce télégramme a été déposé à un bureau des télégraphes de Paris, à 9 heures du soir. Il n'a été remis, au domicile de Georges Hucher, que le lendemain matin, à 9 heures, c'est-à-dire quelques instants après que le pauvre garçon se fut tiré le coup de revolver fatal.

Qui sait si les paroles de réconfort de la mère, arrivant le soir même, n'auraient pas produit une détente chez le malheureux, et ne l'auraient pas, par suite, décidé à suivre les conseils qui lui étaient donnés, c'est-à-dire à retourner auprès des siens, pour tâcher d'oublier, au milieu d'eux, le malheur qui venait de le frapper ?

CHAMBRE

LA SÉANCE

M. Brisson préside.

LE BUDGET DE 1908

L'ordre du jour appelle la discussion du budget.

M. Mougeot, rapporteur général, expose les divergences entre le Sénat et la Chambre au sujet des 28 jours et des deux articles du Ministère de l'Intérieur. Le rapporteur dit que la commission propose de maintenir la décision de la Chambre réduisant les périodes d'exercices des réservistes et des territoriaux.

M. Mougeot expose ensuite que la Commission du budget accepte les chiffres du Sénat en ce qui concerne les crédits du Ministère de la Guerre. Quant à la loi de finances, le rapporteur accepte les propositions du Sénat en ce qui concerne l'évaluation des propriétés non bâties, mais sous réserve que le gouvernement sanctionne ces propositions.

D'autre part, la Commission maintient l'assistance aux vieillards.

Les périodes d'instruction

On passe à la discussion des articles contestés.

Au sujet des ajournés, M. Berteaux indique que la Commission maintient la réduction des crédits proposés en même temps pour les réservistes et les territoriaux.

Le général Picquart accepte ces diminutions en tant qu'interprétation de la loi de 1905, mais il en laisse toute la responsabilité à la Commission du Budget.

M. Ribot s'élève contre cette responsabilité laissée à la Commission du Budget. Il reproche au Ministre de la guerre de ne pas prendre ses responsabilités. (Nombreux applaudissements).

M. le général Picquart. — Je prends toutes mes responsabilités et toute ma vie en est la preuve. (Applaudissements).

M. Clémenceau. Très bien.

Le général Picquart expose que le renvoi des ajournés au mois de mars ne peut atteindre en rien la défense nationale. Je saurai, termine-t-il, me montrer énergiquement dévoué à la défense nationale.

M. Caillaux expose qu'il a montré au Sénat que le vote de la réduction des périodes était un vote de confiance pour la Chambre ; il ne s'agit plus que d'une question financière et la Chambre peut accepter l'augmentation du crédit.

M. Berteaux. — Vous avez soutenu le contraire hier. (Très bien).

M. Caillaux insiste pour le vote du crédit. (Applaudissements).

M. Clémenceau rappelle que la Chambre a accepté la réforme des périodes d'instruction et il dégage la responsabilité du Gouvernement qui a fait tout ce qu'il avait à faire. (Mouvements divers).

Toutefois, M. Clémenceau prend l'engagement de parler dans le même sens devant le Sénat et invite la Chambre à voter à temps le budget pour la crainte d'une faillite déplorable. (Mouvements prolongés).

M. Berteaux reproche au Gouvernement de n'avoir pas, depuis un an, déposé le moindre projet pour la réduction des périodes, promise l'année dernière.

M. Clémenceau. — Ce n'est qu'une question de procédure qui nous a empêchés de déposer un projet.

M. Berteaux demande à la Chambre de maintenir jusqu'au bout la réduction de crédits pour les réservistes et territoriaux.

M. Clémenceau accepterait une réduction de principe de 20,000 francs. (Mouvements prolongés. Bruit).

M. Caillaux déclare que la Chambre aura à se prononcer entre les chiffres du Sénat et ceux de la Chambre. Sur quoi allons-nous voter ?

M. Brisson. — « Il vaut mieux voter sur un chapitre déterminé », et on vote sur le chapitre 15.

Le chapitre 15 avec les chiffres de la Commission, inférieurs à ceux du Sénat, est adopté par 441 voix contre 109, sur 550 votants.

Le vin aux soldats

M. Jules Coutant insiste pour le vote d'un million pour « donner un verre de vin aux soldats » (sic). (Mouvements et Rires).

M. Caillaux lui reproche de demander des dépenses et de ne pas voter les recettes.

M. Coutant. — Je ne vote pas contre le budget, je ne vote pas du tout. (Bruit).

Le relèvement de crédit d'un million, demandé par M. Coutant, est adopté par 410 voix contre 131.

Vote de l'ensemble du Budget

On aborde ensuite la loi de finances.

La disjonction sur les droits de chasse est ordonnée.

La Chambre rétablit l'article relatif à l'assistance aux vieillards.

On adopte ensuite un article autorisant l'émission de 53,500,000 francs en obligations à court terme.

L'ensemble du budget est adopté par 466 voix contre 54, sur 520 votants.

La séance est renvoyée à 9 heures du soir.

SÉNAT

SÉANCE DU MATIN

M. Dubost préside.

La liquidation des Congrégations

M. Savary rappelle l'incident qui s'est produit en séance, au sujet de la liquidation des biens des congrégations. Il estime qu'il y a lieu de nommer une commission d'enquête, composée de membres de tous les partis et il dépose la motion suivante :

Les soussignés désireux de faire la plus complète lumière sur les accusations dirigées contre certains liquidateurs des biens des congrégations supprimés, ou collaborateurs de ces derniers; convaincus qu'il importe de procéder à une enquête avec l'autorité et l'indépendance qui appartiendront plus particulièrement à une commission parlementaire, ont l'honneur de soumettre au Sénat le projet de résolution suivant :

« Au début de la session ordinaire de 1908, il sera procédé à la nomination au scrutin de liste d'une commission de 27 membres chargée de faire une enquête sur les fautes qui pourraient être révélées par le rapport concernant les opérations effectuées en vertu de lois relatives à la liquidation des congrégations supprimées et tous autres qui lui seraient signalés au cours de ses opérations. Un rapport sera déposé par la commission sur le bureau du Sénat. »

Savary, Jean Dupuy et Delpech.

La proposition est adoptée.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

Le ministre des Finances dépose le projet du budget de 1908, modifié pour la seconde fois par la Chambre.

M. Poincaré examine les votes de la Chambre sur le budget et constate que diverses modifications ont été apportées au budget précédemment voté par le Sénat. Examinant le budget de la guerre, le rapporteur constate que le Sénat accepte une réduction indicative de 500.000 francs en laissant au ministre de la guerre la faculté de décider quels sont les ajournés qui pourront être rappelés. Le rapporteur ne se prononce pas sur la question des 28 jours, mais il accepte quand même une réduction indicative de 500.000 francs. Enfin, pour la loi d'assistance aux veillards, le rapporteur accepte le vote des articles, bien qu'il grève fortement le budget.

M. Labrousse fait une déclaration relative à la réduction des périodes d'instruction et demande la discussion de ce projet dès la rentrée.

M. Poincaré fait remarquer alors que le Sénat a accepté le crédit relatif au vin du soldat.

L'ensemble du budget est voté par 267 voix contre 0.

La séance est renvoyée à dix heures du soir.

(Voir la suite en DERNIÈRE HEURE)

INFORMATIONS DIVERSES

Un nouveau-né dans une valise

Paris, 31 décembre. — Un boulanger établi au numéro 43 de la rue Daguerre, avisa hier le commissaire du quartier de Montrouge, que sa domestique, Mlle Françoise Leboulanger, âgée de 26 ans, venait d'être transportée d'urgence, par ordre d'un médecin du quartier, à la clinique d'accouchement, rue d'Assas. Dans la soirée, en effet, inquiet de l'absence de sa bonne qui, prétextant une indisposition, s'était, durant l'après-midi, enfermée dans la chambre qu'elle occupe au sixième étage de la demeure de son patron, M. Piffaut s'était enquis d'elle. Il la découvrit baignant dans son sang, pâle et défaite et, sans attendre ses explications embarrassées, manda un médecin qui, devant la faiblesse de la malade, prescrivit son transfert immédiat à la clinique. Au cours d'une perquisition on découvrit, dans une valise, le cadavre d'un enfant nouveau-né du sexe masculin. Celui-ci a été envoyé à la morgue, aux fins d'autopsie.

Le mystère de la péniche

Paris, 31 décembre. — Dans la nuit de dimanche à lundi, les agents de garde au poste de la rue Traversière, voyaient arriver une femme qui leur disait :

— Courez chez nous. Mon petit Marceau est mort. C'est son père qui l'a tué.

Deux agents se rendirent au domicile indiqué : la péniche *Antelon*, amarrée au quai de la Rapée. Là, ils trouvèrent le marinier Delporte qui se tenait debout, hébété, sanglotant devant un enfant qui gisait sur le plancher de la cabine voisine, le crâne fendu. Dans une cabine voisine, trois autres enfants tremblaient de peur dans leurs couchettes.

— C'est vous qui avez tué votre petit ? demandèrent les agents.

— Non, protesta Delporte, qui était en état manifeste d'ébriété. Rentrant tout à l'heure avec Flore Flanquin, qui vit maritalement avec moi, j'ai voulu prendre dans mes bras mon petit Marceau pour l'embrasser. Malheureusement, à la suite d'un faux mouvement, je l'ai laissé choir...

Les agents emmenèrent le marinier au poste et transportèrent le petit blessé à l'hôpital, où il ne tarda pas à expirer.

Entre temps, on avait questionné Flore Flanquin, qui avait raconté ainsi le drame :

— Après avoir passé la soirée dans divers cafés du 12e et du 13e arrondissement, nous avons réintégré, Delporte et moi, la péniche. Comme le petit Marceau, brusquement réveillé par notre retour, s'était mis à pleurer, mon ami lui a crié : « Tais-toi, ou je t'écrase. » L'enfant sanglotant toujours, il l'a empoigné et l'a jeté sur le plancher, où le pauvre petit s'est fendu le crâne.

Delporte a été gardé à la disposition de la justice, et l'enquête se poursuit.

Antimilitaristes condamnés

Paris, 31 décembre. — La cour d'assises de la Seine vient de rendre son verdict dans l'affaire des antimilitaristes. Elle a acquitté les trois afficheurs, Coisdeau, Delage, et la femme Roussel. Elle a condamné à dix mois de prison les inculpés Meunier, Leblanc et Raque, et à un an de prison et 100 francs d'amende tous les autres inculpés.

En se retirant, les condamnés ont crié : « Vive l'anarchie ! »

Il échappe à un train pour tomber dans la rivière

Toul, 31 décembre. — Un carrier vient de trouver la mort d'une façon assez bizarre. M. Koervener regagnait, la journée terminée, son domicile, à Aingeray, et traversait la voie ferrée sur le pont qui traverse la Moselle, lorsqu'un train apparut, lancé à toute vitesse. M. Koervener se précipita sur le garde-fou du pont, mais son élan fut tel que le malheureux fit la culbute et alla tomber dans l'eau, profonde à cet endroit. Le malheureux se noya. Il était âgé de trente ans seulement.

Meurtrier de ses deux enfants

Belfort, 31 décembre. — Hier soir, à onze heures, un nommé Mayer, âgé de quarante-cinq ans, qui tient un débit de tabac au faubourg de France, envoya, sous un prétexte quelconque, sa femme en course et profita de son absence pour étrangler ses deux enfants : un garçonnet de sept ans et une fillette de quatre ans. Puis il se tua lui-même en se logeant plusieurs balles dans la tête et la région du cœur. On suppose que ce drame est dû à la mauvaise situation financière de Mayer.

Le ballon mystérieux

Evreux, 31 décembre. — Le ballon sans passager qui avait été recueilli dans la nuit de vendredi à samedi à Ferrières-Saint-Hilaire (Eure), et dont nous avons parlé hier, appartient à M. Triarca, directeur de l'école aérostatique de New-York, qui avait fait vendredi une ascension. Il était parti du parc de l'Aéro-Club et il avait atterri à Nonancourt. L'aéronaute venait de quitter la nacelle et les habitants du pays maintenaient par le guide-rope son ballon, lorsque celui-ci échappa par suite d'une brusque saute de vent, non sans que M. Triarca ait pu faire fonctionner la corde du panneau de déchirure. C'est ce qui explique le second atterrissage du ballon dans la même région où il était descendu, à cinquante kilomètres de Nonancourt.

Un éléphant dans un orchestre

Béziers, 31 décembre. — Hier soir, au théâtre des Variétés, l'imprésario Corradini présentait comme dernière attraction une troupe de zèbres et un éléphant dressés. Le chef d'orchestre voulut donner une friandise au pachyderme. Celui-ci s'étant trop approché du bord de la scène, une partie de la bordure s'effondra, entraînant l'éléphant au milieu de l'orchestre. Deux violonistes furent légèrement blessés. L'animal poussa de tels barrissements que les spectateurs s'enfuirent. Le cornac rassura cependant la foule, et on réussit, après de grosses difficultés, à tirer le gourmand pachyderme de sa fâcheuse position. On le fit remonter sur la scène par une passerelle improvisée et la représentation se termina sans autre incident.

PETITE JEANNE

PAR HENRI SÉBILLE

VII

La combinaison de M. Gaston

La concierge était en train de se faire une réussite aux cartes, pendant que son mari, affalé dans un vieux fauteuil de velours, commençait sa nuit.

La pipelette était heureuse. Ses yeux rayonnaient de bonheur.

Un jeune homme assez bien mis, d'assez belle prestance, entra rapidement, et, tendant une lettre au concierge qu'il venait de réveiller, en lui frappant sur l'épaule, lui dit mystérieusement :

— Personnelle... absolument personnelle, et très pressée.

Là-dessus, il s'en alla du même train.

— Tiens ! tiens ! fit le portier. Pour Mlle Germaine ! Est-ce que ?...

— Sur quoi ? Elle n'est pas plus en sucre que les autres...

— Faut pas aller si vite. C'est peut-être rien du tout.

— Pourquoi ce mystère, alors ? Pourquoi qu'il ne fait pas sa commission lui-même, le jeune homme ? Je m'en avais toujours douté, moi ! ses airs de ne pas y toucher de [illegible], c'était pas naturel !

— [illegible] vas lui monter ?

— Illico... pour voir sa tête.

Et la concierge grimpa au second, insista pour parler à Mlle Germaine seule à seule et quand celle-ci arriva, intriguée :

— Voilà ce qu'un beau jeune homme vient d'apporter pour vous, mam'zelle Germaine, et à ne remettre qu'à vous... Il a bien insisté !

— Donnez, fit la jeune fille, sans prêter attention aux mines du cerbère femelle.

— C'est tout ça l'effet que ça lui fait ! Faut-il qu'elle en ait du toupet ! Ce qu'elle est blindée par l'habitude ! Ah ! les voilà bien, les borgeoises d'aujor d'aujord'hui ! Si c'est pas dégoûtant ! Ça a tout ! Ça manque de rien ! Ça pourrait rester tranquille ! Ah ! ben oui !... Faut que ça se galvaude ! Ça a le vice dans le sang !

Germaine lisait le pli qu'elle venait de recevoir :

« Mademoiselle,

« Je me permets de vous écrire pour vous supplier d'être mon appui auprès de Mme votre mère.

« Je sais que vous êtes bonne et j'ai confiance en votre cœur.

« Venue à Paris pour chercher une occupation, de quoi gagner au moins mon pain, je me disposais à aller frapper à la porte de Mme votre mère, quand je suis tombée malade.

« Je suis clouée au lit par des douleurs articulaires et je n'en peux plus de privations.

« Ce n'est pas la charité que je vous demande, mais un secours que je vous rendrai en travail, dès que je serai sur pied. Et ce secours, je vous supplie de ne pas me le faire attendre. Je vous jure que je n'en peux plus !

« Je suis à l'hôtel, rue de Choiseul, n° 98, à deux pas de chez vous.

« Ah ! si vous pouviez venir vous-même ! Rien que de vous voir, vous si douce, si tendre au pauvre monde, je reprendrai courage !

« Ne repoussez pas la prière de celle qui vous bénira toute sa vie.

« Veuve Dumont. »

Ce nom de veuve Dumont ne dit rien à Germaine, mais la lettre l'avait émue.

— Je vais la montrer à maman...

Sa grand'mère, mais toujours maman.

Elle y alla.

Maman Pauline lut la supplique, en fut toute remuée, elle aussi, mais se défendit contre son premier mouvement.

Elle avait dû vivre si longtemps cachée, se défiant de tout le monde, qu'elle avait pris l'habitude d'une grande prudence.

— Il faut envoyer la bonne ou une ouvrière, dit-elle.

— Elle demande à me voir... C'est à côté... Nous pourrions y aller ensemble... toutes deux...

— Tu y tiens ?

— Je suis si heureuse ! Je voudrais faire plaisir à tout le monde... Surtout aux malheureux. Il me semble que cette bonne action me portera bonheur... Une pauvre femme, veuve, malade...

La grand'mère se laissa convaincre :

— Tu as toujours raison... Mais je ne peux pas aller voir cette femme avec toi : il y a urgence, te dit-elle dans cette lettre, et j'ai mes ouvrières à régler. C'est la bonne qui va t'accompagner.

En même temps, maman Pauline ouvrait son portemonnaie :

— Tiens ! donne-lui ça, à cette pauvre femme, et promets-lui du travail.

Germaine partit avec la bonne, une robuste paysanne qui avait, vue de dos, l'air d'un cuirassier enjuponné.

A l'adresse indiquée par la lettre, elles trouvèrent bien un hôtel.

Elles s'adressèrent au bureau.

— Mme Dumont, s'il vous plaît ?

La gérante causait avec un jeune homme blond dont la conversation semblait l'amuser beaucoup, car elle riait à gorge déployée.

— Vous dites, mademoiselle ?

— Mme Dumont ?

— La chambre 71, au quatrième.

— Merci, madame.

Germaine et la bonne prirent l'escalier.

Le jeune homme blond regarda la gérante en se frottant les mains et clignant de l'œil :

— Encore une, madame Alexis ! encore une...

— Quoi donc ? Qui ?

— Une frime, la dame Dumont... C'est pour bibi qu'on vient.

— Pour vous ?

— Vous n'avez pas vu le petit coup d'œil ? Chut ! Je n'ai rien dit ! Je grimpe...

Et le jeune homme blond prit à son tour l'escalier.

Germaine frappait au numéro 71.

Une voix de femme répondit en geignant :

— Entrez !

La clef était sur la porte.

Germaine entra.

— Madame Dumont, n'est-ce pas ?

— Oui, mademoiselle...

— Je suis Mlle Tremblay...

— Oh ! mademoiselle ! Oh ! le bon ange du bon Dieu !

La veuve Dumont était au lit, couverte jusqu'au menton.

Elle repoussa la couverture pour élever vers le ciel ses mains jointes, dans un geste de bénédiction.

— Ne vous agitez pas ! observa Germaine, vous allez prendre froid.

Et, déposant sur la table de nuit la pièce d'or que maman Pauline lui avait donnée pour la malade :

— Maman n'a pas pu venir : voici ce qu'elle vous envoie.

— Ah ! la bonne dame ! le cœur d'or !...

— Elle vous fait dire que dès votre guérison vous aurez du travail à la maison...

— Oh ! je suis sauvée... Mon Dieu !... rendez-leur ce qu'elles font pour moi !...

Elle recommençait son geste.

Germaine ramena elle-même la couverture jusqu'au menton de la malade :

— Tenez-vous bien sage, madame, et guérissez-vous vite.

— Oh ! oui, je vais guérir maintenant ! Je le sens... Ah ! mademoiselle, vous ne savez pas le bien que vous me faites !

Et la veuve Dumont raconta en larmoyant les malheurs qui s'étaient abattus sur elle : il y avait de quoi attendrir un rocher.

Il n'en fallut pas tant pour le bon cœur de Germaine ; elle s'en alla, déchirée, en promettant de revenir bientôt.

Dès qu'elle fut partie, le jeune homme blond entra à son tour dans la chambre :

— Eh bien ! ça y est, Félicie, elle est venue !

— Ça y est, mon petit Gaston, répondit en riant la femme de chambre de l'ancienne Roussotte ; et elle reviendra.

— J'y compte bien.

— En attendant, ramassez donc quelque chose qu'elle a laissé tomber... Tenez, là, à vos pieds... Je crois que c'est son mouchoir.

Gaston se baissa.

— Son mouchoir... mais oui... et brodé à son chiffre ! Chouette !

— Eh là ! Eh là ! fit Félicie. N'oubliez pas que vous épousez ma patronne...

Le beau Gaston passa la main sur ses cheveux, ramena ses accroche-cœur et, se campant en mousquetaire du sexe :

— On se m'arrache !... mais votre Roussotte, jamais de la vie ! regardez-moi donc : vous ne voudriez pas ! n'empêche qu'elle a eu une riche idée.

— Très riche ! rigola Félicie : cent mille balles à se partager.

— En douceur... A propos, faudra voir à ce qu'elle ne les bouffe pas sans nous, hein ?

— Ah ! pour ça... faudrait pas que je reste ici...

— On va presser, tâcher d'en finir demain, si la petite revient toute seule.

— Elle reviendra sûrement, mais avec sa bonne.

— Alors, on finira tout de même, j'ai mon idée pour la bonne : je vais préparer ça... Et demain....

— Bonjour à Julot !

Le beau Gaston fila.

En passant devant le bureau de l'hôtel, il y entra, un petit rire vainqueur aux dents...

— Eh bien, demanda la gérante. Encore une ?

Il sortit le petit mouchoir brodé de Germaine.

— Plus fort que le sultan, madame Alexis ! Il jette le mouchoir ; moi, je me le fais jeter !

La gérante ouvrit des yeux qui admiraient.

— Oh ! c'est donc vrai ?

— Qu'est-ce que vous voulez de plus ? Elle m'a laissé son mouchoir... le mouchoir qui a essuyé ses beaux yeux.

(*A suivre*).

CHOCOLAT
DELESPAUL-HAVEZ
UNIVERSELLEMENT LE MEILLEUR
PAR SA QUALITÉ ET SA FRAICHEUR
98, Rue National[illegible]